

Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi et du travail
Juin 2025

210 le cnam
ceet

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET QUALITÉ DES EMPLOIS. LE CAS DU RÉEMPLOI SOLIDAIRE.

Delphine Corteel
Université de Tours,
CITERES UMR 7324 et Cnam, CEET

Le réemploi solidaire, qui consiste à récupérer et requalifier les surplus des ménages, entre dans le champ de l'économie circulaire et participe à ses promesses : préservation des ressources naturelles et création d'emplois. Au-delà des 40 000 salarié-es revendiqué-es par les acteurs du secteur, que peut-on dire de la qualité de ces emplois ?

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* s'appuie sur les chiffres fournis par la statistique nationale et par les réseaux associatifs spécialisés dans la récupération. Il mobilise des indicateurs de qualité de l'emploi ainsi qu'une enquête sociologique multisituée et présente des résultats contrastés : une faible qualité des emplois, mais des ressources précieuses procurées par l'activité de travail.

La feuille de route de l'économie circulaire, élaborée à l'issue d'une consultation impulsée par le ministère de l'Environnement en octobre 2017 et finalisée en 2018¹, promet de remplacer le modèle linéaire enchaînant extraction, production, consommation, déchetisation dont on connaît aujourd'hui les limites (Cavé, De Pin et Tastevin, 2024). L'économie circulaire y est promue comme l'un des éléments essentiels de la transition écologique et sociale et a fait l'objet de plusieurs lois récentes, notamment la loi AGEC loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020.

Elle permettrait non seulement l'allongement de la durée de vie des objets, mais aussi la transformation de déchets en ressources réinjectables dans le cycle de production via le recyclage et encore la création de 300 000 emplois. Les données produites par le ministère de la Transition écologique et l'Agence de la transition écologique (Ademe) indiquent en effet une progression constante du nombre d'emplois : +2,5 % par an entre 2008 et 2021 alors que, sur la même période, l'emploi en France croissait à un rythme plus lent de +0,7 % par an².

¹ À consulter sur <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/Feuille-de-route-Economie-circulaire-50-mesures-pour-economie-100-circulaire.pdf>

² Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire 2024 (04/10/2024).

Cependant, les emplois anciens labellisés économie circulaire par un jeu d'étiquetage sont nombreux. La collecte des déchets entre dans la catégorie « recyclage et valorisation des déchets ». La moitié des emplois classés dans « allongement de la durée d'usage » correspond en fait à la réparation et l'entretien automobile.

Il y a finalement assez peu d'emplois adossés à des activités nouvelles. Le réemploi solidaire, qui revendique 40 000 personnes en activité mi-2025³, se présente donc comme une exception et un terrain pertinent pour étudier la qualité du travail et des emplois qui émergent et se consolident dans cette économie parée de nombreuses vertus.

En effet, le développement de ce secteur est le résultat d'une politique publique volontariste encourageant la création d'associations spécialisées, souvent adossées à des ateliers-chantiers d'insertion (partie 1). Deux groupes de salarié-es apparaissent : celui des permanent-es disposant, le plus souvent, d'un CDI et celui des salarié-es en insertion, systématiquement embauché-es en CDD. Dans les deux cas, la qualité de l'emploi s'avère faible (partie 2). Chaque groupe puise toutefois dans le travail des ressources spécifiques qui compensent en partie cette faible qualité de l'emploi (partie 3).

Encadré 1 : méthodologie de l'enquête

L'enquête sociologique multisituée consacrée au travail du réemploi a été conduite entre 2011 et 2024. Elle est structurée en trois axes.

Le premier axe s'intéresse à la politique publique de réduction des déchets et de promotion du réemploi. L'enquête comprend l'observation du groupe de travail pour le réemploi en Île-de-France en 2011, le recueil et l'analyse des documents relatifs au réemploi produits par l'Ademe et la Région Île-de-France entre 2011 et 2024.

Le deuxième axe s'intéresse à l'évolution du nombre d'associations et à la caractérisation des conditions d'emploi. Il comprend l'analyse des données produites par l'Observatoire national des ressourceries entre 2012 et 2023 (dernières données disponibles), par Emmaüs France et Envie.

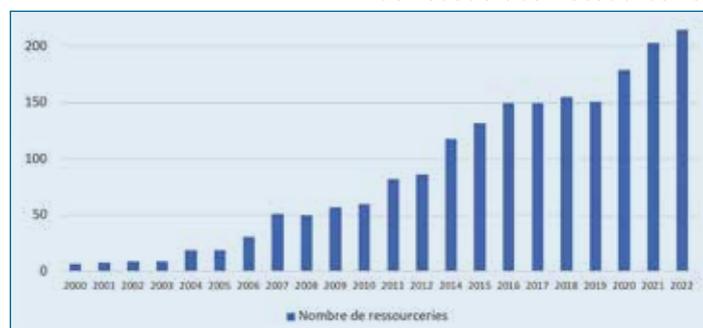
Le troisième axe porte sur le travail de requalification des objets et s'appuie sur des enquêtes ethnographiques, menées en 2012 dans une ressourcerie de la région parisienne (20 journées d'observation entre janvier et mai), puis entre 2016 et 2018 dans une autre ressourcerie de la région parisienne porteuse d'un atelier-chantier d'insertion (80 journées d'observation). Un contact régulier a été maintenu entre 2018 et 2024 (voir Corteel, 2024).

● Le réemploi solidaire, créateur de nouveaux emplois

Contraint de transposer la directive européenne 2008/98/CE visant à éviter la production de déchets et à les utiliser comme ressources, l'État français a confié à l'Ademe une mission d'opérateur public et délégué la promotion du réemploi aux différents échelons territoriaux. À partir de 2010, des Plans régionaux de réduction des déchets sont entrés en vigueur et ont provisionné des fonds pour la création d'associations

spécialisées dans le réemploi. Ces associations appartiennent à divers réseaux, comme Emmaüs, Envie, l'Heureux Cyclage ou le Réseau national des ressourceries et recycleries (RNRR) et se sont regroupées, depuis février 2024, dans l'Union pour le réemploi solidaire. Si l'on se penche plus précisément sur l'évolution du nombre de ressourceries recycleries, on constate une très nette augmentation du nombre de structures à partir de 2010.

Graphique 1 : évolution du nombre d'adhérents au réseau des ressourceries



Source : Observatoire national des ressourceries 2012, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2022, 2023. Pas de données en 2013.

À partir de ces données et des orientations de la politique publique de promotion du réemploi, on peut extrapoler l'augmentation du nombre d'organisations et par conséquent du nombre d'emplois concernés à l'ensemble des réseaux se réclamant du réemploi solidaire. En effet, les fonds publics ont également profité à la branche insertion d'Emmaüs ou au développement d'ateliers vélo (Laussu et Rieucou, 2023).

● Des emplois de qualité inégale

Les travaux de Christine Erhel, Mathilde Guergoat-Larivière et Malo Mofakami examinent la qualité du travail et de l'emploi selon six dimensions : salaires, conditions d'emploi (type de contrat, sécurité de l'emploi), conditions de travail, formation et carrière, temps de travail et équilibre entre vie personnelle et professionnelle, participation et représentation collective (2023).

Du point de vue du type de contrat, la situation des activités de réemploi apparaît spécifique : selon les rapports d'activité des trois grands réseaux spécialisés, on constate que 43,8 % des salarié-es d'Emmaüs (hors compagnons), 59,6 % des salarié-es du RNRR et 75,2 % des salarié-es d'Envie disposent de contrats d'insertion par l'activité économique. Les autres salarié-es bénéficient très majoritairement de CDI (80 %).

Du point de vue des conditions d'emploi, des salaires et de la représentation collective, les salarié-es en contrat d'insertion sont moins bien loti-es que les autres, puisque leurs contrats sont subventionnés pendant 24 mois maximum pour un salaire équivalent au SMIC et prennent fin en même temps que les aides au poste. Comme il est très rare que ces salarié-es soient embauché-es à temps plein, leurs conditions de rémunération les placent à la lisière du seuil de pauvreté. De plus, habituellement, les contrats ne courent pas sur l'ensemble des 24 mois, mais sont fractionnés en périodes de 4 à 6 mois, exposant les salarié-es à une incertitude permanente. Enfin, la durée limitée de leur présence dans l'association fait obstacle à leur représentation au sein du Comité social et économique (CSE) auquel sont éligibles les salarié-es qui ont au moins un an d'ancienneté.

³ <https://www.reemploisolidaire.org/qui-sommes-nous> (consultation du 12 juin 2025).

Si l'opportunité de se présenter leur est offerte, ils et elles ne peuvent siéger plus d'un an et doivent quitter l'instance représentative en même temps que l'association. Le cadre juridique exclue les salarié-es en insertion du dialogue social. Cependant, les Directions régionales interdépartementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) vérifient scrupuleusement les heures de travail réalisées par les salarié-es en insertion, obligeant les associations employeuses à ne pas leur faire dépasser le temps de travail prévu au contrat, ce qui laisse aux salarié-es le temps dont elles et ils ont besoin pour réaliser le travail de subsistance nécessaire à l'équilibre de leur budget (Rosa Bonheur, 2017).

Les autres salarié-es dit-es « permanent-es » ou « en emploi pérenne » travaillent souvent à temps plein et avec une rémunération légèrement au-dessus du SMIC, permettant d'éviter un travail de subsistance complémentaire. Elles et ils sont représenté-es au CSE. Mais ces salarié-es effectuent de nombreuses heures de travail qui, au-delà du temps inscrit sur le contrat de travail, ne sont pas toujours rémunérées ou récupérées. En outre, la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle est souvent brouillée : les collègues se transforment en ami-es et les proches sont régulièrement sollicité-es pour venir donner un coup de main.

Quel que soit le statut, les conditions de travail sont souvent difficiles puisque l'essentiel du travail de réemploi dans ces associations consiste à collecter les surplus des ménages pour ensuite les trier, les diriger vers différentes filières d'écoulement et mettre en vente la part évaluée comme la plus valorisable. Cela exige un important travail de manutention, souvent peu équipé, réalisé dans des locaux généralement mal chauffés.

● Le travail comme ressource

Selon la situation d'emploi et les trajectoires personnelles et professionnelles, chaque groupe entretient un rapport spécifique au travail et y trouve des ressources différentes.

Les permanent-es : vivre intensément son travail et s'entraider

Les permanent-es rencontré-es lors des enquêtes ethnographiques ont choisi de travailler dans le secteur du réemploi solidaire. Travailler pour une organisation à but non lucratif et qui lutte contre la production de déchets donne du sens à leur activité professionnelle. Leurs itinéraires sont marqués par des reconversions professionnelles.

Elles et ils sont autodidactes ou ont suivi des formations leur offrant des perspectives jugées peu attrayantes. Ils et elles ont occupé des emplois salariés dans d'autres secteurs d'activité ou travaillé à leur compte, mais en ont perdu le goût et se sont mis-es à la recherche d'un autre travail qu'elles et ils tentent d'incarner dans l'association.

Cela se manifeste par une grande polyvalence, bien au-delà du poste de travail assigné, et des tentatives régulières d'introduire du « travail pour soi » dans le travail salarié, qu'il s'agisse de concevoir des ateliers de formation à des pratiques artistiques, d'organiser des défilés de mode à partir d'un vestiaire de seconde main ou de préparer des fêtes réunissant plusieurs centaines de personnes. En s'engageant

dans plus de tâches qu'elles et ils ne peuvent en effectuer, les permanent-es se placent aussi dans une situation de vulnérabilité qui les amène à demander de l'aide, à enrôler d'autres acteurs et à tisser des relations, comme en témoigne ce courriel du 7 septembre 2016 :

« Bien le bonjour à tous, grande nouvelle en cette rentrée, l'association ouvre une nouvelle boutique en centre-ville le samedi 24 septembre. Une rentrée en grande fanfare à orchestrer avec vous, sinon ça ne va pas être possible. Donc, en plus du quotidien où on a besoin de vous pour trier, encaisser, bidouiller, coudre, poncer, clouer... il y a 3 opérations sur des brocantes (le 11, le 18 et le 2 octobre) et donc le stand à tenir sur ces opérations. Il y a aussi le tri de ces opérations de collectes. Il y a l'aménagement du grenier du local tapisserie-couture. Il y a le forum des associations en doublé avec l'ouverture de notre nouvelle boutique en centre-ville. Mais il y a aussi beaucoup d'amour comme toujours. »

L'aménagement du grenier consiste à dégager d'importants volumes de laine de roche désagrégée dans la perspective d'y aménager un atelier sérigraphie. Il s'agit, selon les termes d'une des salarié-es, d'une « idée fixe » suite à une formation de 4 jours au lycée Oliviers de Serre à laquelle elle a participé avec d'autres collègues. Quatre permanent-es, dont la directrice, ont donc consacré une journée à ce travail exténuant qui leur procure un sentiment de fierté d'autant plus grand qu'il se réalise en dehors du cadre et que la période est particulièrement animée.

On observe, en outre, de multiples formes d'entraide entre permanent-es bien au-delà du travail, à l'occasion d'un déménagement, de travaux importants ou d'autres événements plus ou moins heureux. Ces différents échanges de service visent à transformer les parents en collègues et les collègues en ami-es afin de mailler très serré le travail et la vie.

Ce maillage relève à la fois d'un principe et d'une nécessité pour faire face à des conditions de vie qui restent fragiles compte tenu du faible niveau des salaires, situant la majorité de ces salarié-es du côté des classes populaires, soumis-es notamment aux contraintes liées aux prix du logement dans les milieux urbains denses.

Les salarié-es en insertion : se préserver et trouver de l'aide

Les salarié-es en insertion ont été orienté-es vers l'association en raison de leurs caractéristiques sociales : chômeur-euses de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux... Elles et ils arrivent dans l'association après des itinéraires plus heurtés que ceux des permanent-es, marqués par les violences conjugales, les deuils, les addictions, le surendettement ou les périodes sans domicile.

Ces difficultés et les soucis qu'elles engendrent s'inscrivent dans leurs corps malades et fatigués et dans leurs esprits préoccupés. Les contrats courts qui s'enchaînent n'offrent aucune certitude quant à l'avenir. Ces différents éléments se combinent pour restreindre l'engagement au travail et les salarié-es en insertion se limitent, pour la plupart, au travail sur leur poste.

À la réception des dons, par exemple, si les permanent-es aident les personnes qui apportent des vieux objets, vont leur chercher un chariot et se déplacent jusqu'à leur voiture, les salarié-es en insertion attendent systématiquement dans l'espace de tri que les dons leur arrivent.

Cette autolimitation témoigne d'une nécessaire économie de soi. En effet, les salarié-es en insertion sont plus souvent seul-es et les femmes élèvent généralement un ou plusieurs enfants. Leurs revenus les inscrivent dans les fractions précarisées des classes populaires, les obligeant, au-delà du travail salarié, à un travail de subsistance comprenant la recherche de revenus supplémentaires, notamment des aides sociales, des pratiques de consommation très parcimonieuses et des formes d'autoproduction chronophages.

Ainsi, les salarié-es en insertion adoptent une posture distanciée au travail qui leur permet de se ménager. Toutefois, leur activité dans le secteur du réemploi allège en partie la charge du travail de subsistance, notamment pour les femmes. Elles s'évitent de longues heures de recherche de bons plans en achetant au travail des biens très bon marché. En outre, l'accompagnement social et professionnel réalisé sur le chantier d'insertion leur permet de régler certains problèmes pendant le temps de travail, soit par la voie administrative officielle, soit en mobilisant le réseau de l'association.

Confronté-es à des situations éprouvantes, les salarié-es « du chantier » acceptent cette aide qu'elles et ils sollicitent parfois plus ou moins ouvertement. Mais elles y mettent aussi des limites, refusant de diverses manières — qui peuvent aller du contournement à l'affrontement — ce qu'elles considèrent comme une intrusion injustifiée et parfois insupportable dans leur vie familiale et personnelle.

Les deux groupes identifiés ici et rapportés aux types de contrat de travail développent des rapports au travail très différents qui se présentent comme les deux pôles opposés d'un continuum. En effet, ce maillage très serré du travail et de la vie ne s'observe pas chez tou-ttes les permanent-es et certain-es y mettent des limites, quand certain-es salarié-es en insertion s'investissent très intensément dans la vie de l'association.

Dans les deux cas, le travail constitue une ressource précieuse, soit par la possibilité d'y développer des formes de « travail pour soi » avec des collègues transformé-es en ami-es dont on partage les goûts, soit par la réalisation sur le temps de travail salarié d'une partie significative du « travail de subsistance ».

● Une économie circulaire sous le signe de la précarité

L'enquête sociologique montre ainsi que, si le secteur du réemploi solidaire est un domaine d'activité intensif en main-d'œuvre et créateur d'emplois, la qualité de ceux-ci est relative

pour les emplois de permanent-es et faible en ce qui concerne les emplois en insertion. En outre, les travaux de la DARES indiquent que seul-es 26 % des sortant-es de l'insertion par l'activité économique sont en emploi durable, c'est-à-dire en CDD de 6 mois ou en CDI, six mois après leur sortie (Blasco, 2024). Autrement dit, le salariat en insertion ne permet qu'à une minorité des salarié-es de rompre avec une trajectoire marquée par une très grande précarité.

Par ailleurs, si la situation des permanent-es semble plus stable, leur équilibre est fragile et dépend non seulement d'un système d'entraide que le travail peut fournir, mais aussi, comme pour les salarié-es en insertion, d'un ensemble de politiques sociales qui leur offre une certaine protection, comme la politique du logement et l'accès au parc de logement social.

En l'état actuel des politiques publiques, les associations spécialisées dans le réemploi participent d'une politique des petits gestes individuels : donner les surplus plutôt que les jeter et acheter d'occasion plutôt que neuf à des prix très bas, grâce à la mise au travail des fractions les plus précarisées des classes populaires et à l'engagement intense des permanent-es, elles aussi en position précaire. De ce point de vue, les politiques publiques de réduction des déchets dessinent une économie circulaire en mode mineur sur fonds de développement d'emplois de faible qualité et mal rémunérés.

RÉFÉRENCES

Blasco J., « Quelle situation professionnelle après un parcours en insertion par l'activité économique ? », *Dares Analyses*, n° 9, janvier 2024.

Cavé J., De Pin A., Tastevin Y.-P., *La civilisation du déchet*, Les arènes, 2024.

Corteel D., *Faire avec les déchets*, Éditions du Croquant, 2024.

Collectif Rosa Bonheur, « Des "inactives" très productives. Le travail de subsistance des femmes de classes populaires », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 32 | 2017, 91-110.

Erhel, C., Guergoat-Larivière, M. et Mofakhami, M., « La qualité de l'emploi et du travail : une contre-performance française ? », in Palier, B. (dir.), *Que sait-on du travail ?*, Presses de Sciences Po, 2023, 22 -32.

Laussu J., Rieucan G., « Les métiers du réemploi dans les recycleries et les ateliers vélo : quels défis et quels soutiens ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 190, 2023.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi et du travail (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : ceet.cnam.fr
Elles sont également disponibles via les comptes [X @CeefEtudes](https://twitter.com/CeefEtudes) et [LinkedIn Cnam-CEET](https://www.linkedin.com/company/cnam-ceet).

Centre d'études de l'emploi et du travail

Conservatoire national des arts et métiers - 61, rue du Landy - 93210 Saint-Denis
Directrice de publication : Christine Erhel - Responsable éditorial et relations Presse : Bilel Osmane - bilel.osmane@lecnam.net
Mise en page : Ad Tatum - Dépôt légal : 1805-066 - Avril Juin - ISSN : 1767-3356

Ce numéro est en accès libre et sous licence Creative Commons 

